

BADMINTON

REGLEMENT TERRITORIAL



Les changements de l'année sont inscrits en rouge.

Article 1 : L'UGSEL régionale organise :

Pour les benjamins – minimes :

En individuel :

- un championnat ELITE, ouvert à tous, pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;
- un championnat PROMO SECTIONS/LICENCIES NON CLASSES /P12 pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;
- un championnat PROMO AS, réservé aux non-classés, non licenciés et non section, pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;

Ces trois championnats sont qualificatifs pour le national.

En équipe :

- un championnat PAR EQUIPES DE 4 ELITE, ouvert à tous pour les benjamins, minimes, garçons et filles ;
- un championnat PAR EQUIPES DE 4 PROMO SECTIONS/LICENCIES/P12 pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;
- un championnat PAR EQUIPES DE 4 PROMO AS, réservé aux non-classés, non licenciés et non section, pour les benjamins, minimes, garçons et filles ;

Ces trois championnats sont qualificatifs pour le national.

En double :

- un championnat de double mixte et non mixte, ELITE, ouvert à tous, pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;
- un championnat de double mixte et non mixte, PROMO SECTIONS/LICENCIES/P12 pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;
- un championnat de double mixte et non mixte, PROMO AS, réservé aux non-classés, non licenciés et non section, pour les benjamins et minimes, garçons et filles ;

Ces trois championnats ne sont pas qualificatifs pour le national.

SURCLASSEMENT :

En individuel, seuls les poussins sont autorisés à jouer en Benjamin, aucun autre sur-classement n'est possible.

En équipe, un seul joueur (2ème année uniquement) peut être surclassé dans la catégorie immédiatement supérieure.

Pour les cadets – juniors :

En individuel :

- un championnat ELITE, ouvert à tous pour les cadets et juniors, garçons et filles ;
- un championnat PROMO réservé aux joueurs non-classés et classés uniquement P12, pour les cadets et juniors, garçons et filles ;

Ces deux championnats sont qualificatifs pour le national.

En équipe de 4 :

- un championnat PAR EQUIPES DE 4 ELITE, ouvert à tous pour la catégorie cadet/junior ;
- un championnat PAR EQUIPES DE 4 PROMO, réservé aux joueurs non-classés et classés uniquement P12 pour la catégorie cadet/junior ;

Ces deux championnats sont qualificatifs pour le National.

En équipe de 2 :

- un régional par équipe de 2 non mixte ouvert à tous pour la catégorie cadet/junior (*pas de distinction Elite et Promo*)

Ce championnat n'est pas qualificatif pour le National.

Article 2 : Tous les compétiteurs doivent être licenciés à l'Ugsel conformément au règlement général de l'UGSEL.

Article 3 : Tous les compétiteurs doivent être sous la responsabilité d'un enseignant (transmission de responsabilité).

Titre 1 : Règlement général

Article 4 : Un juge-arbitre est désigné pour chaque compétition régionale. Il est le recours ultime en cas de litige.

Article 5 : Un match déjà joué en poule ou dans la partie droite du tableau se rejoue à gauche.

Article 6 : Dans la mesure du possible, tous les matchs de classement seront joués.

Article 7 : En ½ finale, côté gauche du tableau, une permutation des ½ finalistes se fera systématiquement si le match a déjà été joué dans le tableau (pour éviter qu'un match ayant déjà eu lieu en tableau ne se rejoue).

Article 8 : Changements de côté :

- Match en 15 points, dès que le premier joueur atteint 8 points.
- Match en 2 sets gagnants de 15 points : entre le premier et le deuxième set. Dans le troisième set, dès que le premier joueur atteint 8 points.
- Rencontre en équipe (ronde italienne) : à chaque changement de match

Article 9 : Un volant en jeu qui touche une structure fixe est faute, sauf indication contraire du juge-arbitre avant le début de la compétition. Si le volant touche une structure fixe au service, celui-ci est à refaire.

Article 10 : Tout conseil ou intervention d'un tiers pendant ou entre 2 échanges est strictement interdit. Le joueur qui en bénéficie est sanctionné : perte du point et du service.
En revanche, le coaching est possible entre 2 sets.

Article 11 : Les réserves, réclamations et appels sont à formuler auprès des responsables de la CSR Badminton. La commission tranchera.

Article 12 : Arbitrage :

- Dans les poules de brassage, il est assuré par le joueur de la poule qui ne joue pas.
- Dans les tableaux à double sortie, l'arbitrage est assuré par un joueur de l'autre partie du tableau dans la mesure du possible.
- L'arbitrage ne peut être assuré par un enseignant.
- En cas de problème, il faut s'en référer au juge-arbitre.
- Un joueur qui n'assure pas l'arbitrage qui lui est confié est éliminé.

Article 13 : Un joueur non présent sur le terrain après le 3^{ème} appel a match perdu.

Article 14 : Le département qui reçoit la compétition est responsable de son organisation avec l'aide du responsable régional. Tous les documents utiles sont désormais sur le site de l'Ugsel régionale.

Article 15 : Seuls les tableaux à double sortie de 8, 16, 32 et 64 joueurs sont à utiliser. En fonction du nombre d'inscrits par tableau, les têtes de série pourront être dispensées du premier tour.

Article 16 : Les résultats et la liste des qualifiés de chaque championnat départemental doivent parvenir au responsable régional dans l'ordre décroissant des résultats, au plus tard une semaine avant le championnat régional concerné.

Article 17 : Les volants utilisés lors des compétitions sont des MAVIS 300.

Article 18 : Seuls les joueurs qualifiés ou officiellement repêchés par la CSR pourront participer à un championnat régional.

Article 19 : Le nombre de qualifiés pour les régionaux dans chaque département est revu chaque année en fonction du nombre de participants et des résultats de l'année précédente (cf le tableau des quotas).

Article 20 : Un cadet ou un junior ne peut s'inscrire que dans un championnat : par équipe de 2 ou par équipe de 4.

Article 21 : Chaque équipe qualifiée au championnat régional doit présenter un arbitre.

Article 22 : **Chaque professeur doit vérifier si ses élèves sont classés P12 ou au-dessus (classement FFbad) avant les compétitions pour les inscrire dans le bon championnat. Sites web à consulter : poona.fr ou badiste.fr**

Article 22bis : Les classements évoluent de façon hebdomadaire, il est donc conseillé d'inscrire un élève licencié en club et qui fait de la compétition dans le championnat ELITE.

Titre 2 : Championnats individuels

Article 23 : **ATTENTION** : Toute demande de QE doit être déposée avant le début de la compétition et ce, pour toutes les catégories et tous les championnats.

Une demande de QE faite après le début de la compétition sera irrecevable et ce, quel que soit le motif.

A- Championnat individuel ELITE, ouvert à tous, en Benjamins et Minimes :

Article 24 : Dans chaque catégorie, la compétition débute directement par un tableau à double sortie.

Article 25 : Les benjamines et les minimes filles jouent sur un tableau de 16.
Les benjamins et les minimes garçons jouent sur un tableau de 32.

Article 26 : Dans la partie droite du tableau principal, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau principal et, éventuellement, dans la consolante, les matchs se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

En dessous de 8 élèves, les matchs pourront se jouer en 2 X 21 points.

Article 27 : Le vainqueur de ce championnat est champion régional ELITE et ce dans chaque catégorie et sera qualifié pour le National ELITE.

B- Championnat individuel ELITE, ouvert à tous, en CADETS et JUNIORS :

Article 28 : En cadets et juniors, le championnat individuel se déroule sous la forme de 6 poules de 4 (24 joueurs) par catégorie.

En cadettes et juniors filles, le championnat individuel se déroule sous la forme de 4 poules de 4 joueuses (16 joueuses) par catégorie.

Article 29 : Le joueur qui perd en finale dans la partie droite du tableau principal ne rejoue pas dans la partie gauche. Le perdant de la finale est 2^{ème} du championnat régional. Le vainqueur de la partie gauche est 3^{ème} du championnat.

Article 30 : Les matchs des poules de brassage se jouent en un seul set de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Les matchs de la partie droite du tableau se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Les matchs de la partie gauche du tableau se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Article 31 : Le vainqueur de ce championnat est champion régional ELITE et ce dans chaque catégorie et sera qualifié pour le National ELITE

C- Championnat individuel PROMOTIONNEL Sections/Licenciés/P12 FFBad en Benjamins et Minimes :

Article 32 : Ce championnat promotionnel est ouvert à tous, sauf aux élèves classés au-delà de P12 (P11, P10, ...). Il est fortement recommandé pour les élèves de section sportive et les élèves licenciés FFBad non-classés.

Article 33 : Dans chaque catégorie, la compétition débute directement par un tableau à double sortie.

Article 34 : Les matchs des poules de brassage se jouent en un seul set de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Dans la partie droite du tableau principal, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau principal et, éventuellement, dans la consolante, les matchs se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Article 35 : Le vainqueur de ce championnat est champion régional PROMO Section/Licenciés/P12 et ce dans chaque catégorie et sera qualifié pour le National PROMO.

D- Championnat individuel PROMO AS, réservé aux non-classés, non licenciés et non section en Benjamins et Minimes :

Article 36 : Ce championnat promotionnel est interdit aux élèves classés, aux élèves licenciés (FFBad) et aux élèves inscrits en section sportive.

Article 37 : Les poules de 3 sont privilégiées, le nombre exact de poules sera déterminé en fonction du nombre d'inscrit en "Promo Association Sportive"

Article 38 : Les matchs des poules de brassage se jouent en un seul set de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Dans la partie droite du tableau principal, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau principal et, éventuellement, dans la consolante, les matchs se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Article 39 : Le vainqueur de ce championnat est champion régional PROMO AS et ce dans chaque catégorie et sera qualifié pour le National PROMO.

Article 40 : Les joueurs classés de la 2^{ème} à la 7^{ème} place de chaque catégorie du championnat PROMO AS sont qualifiés pour le championnat PROMO Sections/Licenciés/P12.

Si un élève qualifié pour le championnat PROMO Sections/Licenciés est forfait et que ce forfait est porté à la connaissance de l'Ugsel Bretagne au plus tard le vendredi midi précédent le championnat régional PROMO Sections/Licenciés, il sera possible de repêcher le 8^{ème} du championnat PROMO AS, puis le cas échéant, le 9^{ème}, le 10^{ème},...etc, de la catégorie concernée.

Après ce délai, tout sera mis en œuvre pour assurer les repêchages dans la mesure des moyens du secrétariat régional.

Pour ce faire, le secrétariat régional :

1- expédie un courriel à l'établissement concerné par le repêchage avec copie au responsable départemental, responsable régional et UD.

2- tient à jour un document récapitulatif de ces évolutions consultable sur le site internet de l'Ugsel Bretagne.

Tout repêchage est automatiquement validé tant que le professeur EPS de l'élève concerné n'a pas contacté le secrétariat régional pour le désister.

E- Championnat individuel PROMO, réservé aux joueurs non-classés et classés uniquement P12, en Cadets et Juniors :

Article 41 : Les poules de 3 sont privilégiées, le nombre exact de poules sera déterminé en fonction du nombre de joueurs présents le jour de la compétition.

Article 42 : Le joueur qui perd en finale dans la partie droite du tableau principal ne rejoue pas dans la partie gauche. Le perdant de la finale est 2ème du championnat régional. Le vainqueur de la partie gauche est 3ème du championnat.

Article 43 : Les matchs des poules de brassage se jouent en un seul set de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Les matchs de la partie droite du tableau se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Les matchs de la partie gauche du tableau se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Article 44 : Le vainqueur de ce championnat est champion régional Promo et ce dans chaque catégorie et sera qualifié pour le National PROMO.

Titre 3 : Championnats équipes

Article 45 : L'UGSEL régionale organise trois championnats par équipe de 4 pour les benjamins et les minimes :

- ♣ le premier : ELITE ouvert à tous, qualificatif pour le championnat national ELITE. L'équipe, championne régionale Elite, est qualifiée pour le National Elite.
- ♣ le deuxième : PROMO Section Sportive/Licencié/P12 qualificatif pour le national PROMO. Ce championnat est interdit aux joueurs classés au-delà du classement P12 (classement FFBad). L'équipe, championne régionale Promo Section/Licenciés/P12, est qualifiée pour le National Promo.
- ♣ le troisième : PROMO "Association Sportive". Ce championnat est interdit aux joueurs classés (classement FFBad), aux licenciés (FFBad) et aux élèves inscrits en section sportive. L'équipe, championne régionale Promo As, est qualifiée pour le National Promo.

Article 45 bis : L'UGSEL régionale organise trois championnats par équipe pour les cadets/juniors :

- ♣ le premier : par équipe de 4 ELITE ouvert à tous, qualificatif pour le national ELITE. L'équipe, championne régionale Elite, est qualifiée pour le National Elite.
- ♣ le deuxième : par équipe de 4 PROMO, interdit aux joueurs classés au-delà du classement P12 (classement FFBad), qualificatif pour le national PROMO. L'équipe, championne régionale Promo est qualifiée pour le National Promo.
- ♣ le troisième : un championnat par équipe de 2 joueurs non mixte et non qualificatif pour le championnat national et pour lequel les engagements doivent être nominatifs. **(pas de distinction Elite et promo)**
- ♣ chaque championnat débute par des phases de poules, suivies d'un tableau à double sortie.

Article 46 : Si des seniors veulent participer à la compétition par équipe, un championnat particulier sera organisé en parallèle avec le championnat cadets/juniors, non qualificatif pour le national.

Article 47 : Les équipes de 4 qualifiées au championnat régional sont des équipes d'établissements. Les changements de joueurs sont autorisés.

Article 48 : Les cadets et juniors forment une catégorie unique.

Article 49 : Une équipe est composée de 2 ou 3 garçons et de 2 ou 3 filles de la même catégorie. Seuls 2 filles et 2 garçons peuvent jouer dans une même rencontre. Les changements de joueurs ne peuvent intervenir qu'entre 2 rencontres.

Article 50 : Les 2 premiers de la partie droite sont respectivement 1^{er} et 2nd de la compétition. Le vainqueur de la partie gauche est classé 3^{ème}.

Article 51 : Une rencontre se joue selon la formule de la « ronde italienne » : 75 points sont joués, en tie-break, selon une suite de matchs de 15 points cumulés.

Les matchs sont : simple dames, simple messieurs, double dames, double messieurs, double mixte. L'ordre des matchs est fixé par les capitaines des deux équipes avant le début de la rencontre. Un tirage au sort détermine quel est le capitaine qui choisit le 1^{er} match, puis l'autre capitaine choisit le 2^{ème} match, puis les capitaines choisissent alternativement jusqu'à ce que tous les matchs aient été placés.

Article 52 : Un joueur ne peut participer, au maximum, qu'à 2 matchs dans une même rencontre.

Article 53 : En cas de blessure de l'un des joueurs au cours d'une rencontre, les points qu'il lui restaient à jouer sont perdus pour son équipe.

Article 54 : Au début de la rencontre, un tirage au sort détermine la première équipe à servir. A chaque changement de match, le service reste à l'équipe qui a marqué le dernier point dans le match précédent.

Les doubles ne bénéficient que d'une seule main pour toute la durée de la rencontre. A la reprise du service, si le score de l'équipe qui sert est pair, le joueur pair sert, et si le score est impair, le joueur impair sert.

Article 55 : Si le score est impair au début d'un match, pour l'équipe au service, celui-ci s'effectue à gauche.

Article 56 : Championnat par équipes de 2 cadets/juniors :

Le championnat est ouvert à tous les joueurs, classés, licenciés ou non (pas de distinction Elite et Promo).

Une équipe est composée de 2 joueurs du même sexe sans distinction de catégorie d'âge. Un remplaçant est autorisé, mais aucun changement ne peut intervenir en cours de rencontre.

Article 57 : Championnat par équipes de 2 cadets/juniors :

Une rencontre se joue selon la même formule que le championnat promotionnel, mais en 63 points (21 points pour chaque match). L'ordre des matchs est le suivant : 1^{er} simple, double, 2^{ème} simple.

Pour les règles au service et le déroulement de la compétition, voir les articles correspondants au championnat par équipe de 4.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, l'organisateur se réserve le droit de passer de 63 points cumulés à 45 points cumulés (15 points cumulés par match).

Titre 4 : Championnats doubles Benjamins / Minimes

Article 58 : L'UGSEL régionale organise trois championnats régionaux en double garçons, filles et mixtes, en benjamins et minimes uniquement :

- un ELITE ouvert à tous,
- un PROMO Sections/Licenciés/P12, ouvert aux élèves licenciés (FFBad) et aux élèves inscrits en section sportive et aux classés P12.
- un PROMO AS, interdit aux élèves classés, aux élèves licenciés (FFBad) et aux élèves inscrits en section sportive.

Article 59 : Quelles que soient les catégories, Promo – AS et SLP12, les joueurs entrent directement dans un tableau de 16 ou 24 paires à double sortie. En ELITE, les joueurs entrent directement dans un tableau de 8 paires.

Article 60 : Dans toutes les catégories, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau, les matchs se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Article 61 : Chaque double ne bénéficie que d'une seule main au service.

Article 62 : Chaque double qualifié au championnat régional doit au moins comporter un joueur ayant fait partie du double au championnat départemental. Si 2 joueurs d'un même double déclarent forfait, il est procédé au repêchage du double suivant dans le département. Les engagements en double doivent être nominatifs.